

ENVIRONNEMENT

Guénange : des nichoirs pour remède contre les chenilles processionnaires

- VU 321 FOIS
- LE 05/10/2017 À 18:00



Photo HD En une journée, une mésange consomme 700 petites chenilles. Photo RL

Lors du dernier conseil municipal, le maire Jean Pierre La Vaullée a détaillé la procédure mise en place avec l'aide de l'ONF pour tenter d'éradiquer la prolifération de chenilles processionnaires le printemps prochain.

Environ 100 chênes en lisière de forêts comportant des nids seront abattus et broyés pour être incinérés en chaufferie. Parallèlement, en liaison avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO), 140 nichoirs à mésanges seront posés, sachant qu'en une journée, une mésange consomme 700 petites chenilles. La LPO se chargera du suivi des nichoirs.

Au cours de la réunion, les conseillers ont choisi Total Energie Gaz pour la fourniture d'électricité. La Sodevam n'ayant pas rempli la mission de vente qui lui était confiée, le lot 1 du lotissement du Mont Cassin de 1 810 m² sera rétrocédé à la commune, la participation de la collectivité au coût de l'opération s'élève à 254 000 €.

Dans le cadre de l'aménagement du quartier République et en particulier de la construction de maisons de ville en accession à la propriété le long du nouveau boulevard Raspail, les sociétés Big Habitat et Axxessit ont été retenues pour mener à bien le projet.

La rétrocession par le Smitu des parkings de covoiturage, la convention avec la Communauté de communes de l'Arc mosellan (CCAM) pour le relais d'assistantes maternelles et l'adhésion de la CCAM au syndicat mixte Moselle Aval (12 pages de texte qu'Elvire Villarrubia a résumé à la satisfaction générale) ont été adoptés à l'unanimité.

Pour terminer, Christine Basse a présenté le nouveau tableau des effectifs compte tenu des avancements en grade et de la pérennité du périscolaire.